



Règlement Intérieur BCCM 2025/2026

Ce règlement intérieur vise à rappeler les valeurs du club, les engagements mutuels entre le club et ses adhérents, et à encourager une pratique du basketball respectueuse, conviviale et formatrice.

1. LICENCE ET COTISATION

Disposer d'une licence FFBB est obligatoire pour pouvoir adhérer au BCCM et prendre part aux activités organisées tout au long de la saison.

- La licence est effective uniquement après homologation par la FFBB et paiement intégral de la cotisation,
- Le dossier d'inscription complet doit être remis avant le 30 septembre 2025 sous peine d'exclusion des entraînements et compétitions,
- Le paiement peut être effectué en un ou plusieurs versements conformément aux modalités définies dans les documents d'inscription fournis par le BCCM,
- Aucun remboursement ne sera possible sauf cas exceptionnel validé par le Bureau du Club.

2. ASSURANCE

Le joueur doit obligatoirement être affilié à une assurance couvrant " les activités sportives et les compétitions".

- L'assurance FFBB est financée par le BCCM dans la licence et couvre partiellement les risques liés à l'activité,
- Chaque adhérent doit disposer d'une assurance responsabilité civile personnelle complémentaire.

Celle-ci ne se substitue en aucun cas à votre propre assurance.

3. ENTRAÎNEMENTS

Un planning, des jours et heures d'entraînements, est établi en fonction des disponibilités des entraîneurs et du gymnase (créneaux attribués par le service des sports de la Mairie). Ce planning pourra être modifié en cours de saison en fonction des impératifs du Club.

Les obligations à respecter pour l'ensemble des adhérents sont les suivantes :

- Respect strict des jours, heures et créneaux d'entraînement définis,



- Présence obligatoire, ponctualité exigée,
- Tenue correcte requise : baskets propres, short, maillot,
- Prévenir son entraîneur en cas d'absence ou de retard.

4. COMPETITIONS ET ASSIDUITÉ

En début de Saison les équipes sont engagées en Championnat. Dès lors le BCCM est responsable du bon déroulement de l'année, de la présence de ses équipes aux convocations et du bon déroulement des match qui lui sont confiés à domicile. Des amendes financières plus ou moins importante sont émises par le Comités Essonne de Basketball en fonction de l'importance des manquements constatés.

Un calendrier des rencontres est établi. Les horaires, lieux et convocations sont communiqués par le BCCM par le biais de son site Internet, de l'application mobile associée ainsi qu'au travers du canal de communication défini par l'entraîneur.

Obligations des joueurs engagés pour la saison :

- Participation obligatoire aux matchs pour lesquels l'adhérent est convoqué,
- Toute absence doit être justifiée dans les meilleurs délais,
- Les absences répétées non justifiées peuvent entraîner des sanctions sportives.

5. COMPORTEMENT

Le BCCM porte des valeurs de respect, de fairplay et de cohésion. Les joueuses et joueurs sont l'image du Club, il est donc essentiel que chacun ait sur le terrain et en dehors une attitude irréprochable.

Le club attend de l'ensemble de ses adhérent le cadre suivant :

- Respect absolu envers entraîneurs, coéquipiers, adversaires, arbitres et officiels,
- Comportement exemplaire sur et en dehors du terrain,
- Toute attitude inappropriée peut entraîner une exclusion temporaire ou définitive.

Tout licencié ayant un comportement dangereux, déloyal, agressif ou irrespectueux envers l'arbitre, les entraîneurs, les coéquipiers, ses adversaires de jeu ou le public, pourra faire l'objet d'une exclusion temporaire ou définitive. Après écoute préalable du fautif ou de son représentant, le bureau émettra un avis qu'il communiquera à l'intéressé.

Tout manquement pourra entraîner des sanctions. En cas de faute technique, le joueur peut être amené payer l'amende associée ou réaliser des travaux d'intérêt généraux selon la gravité de la faute technique. Cette année le montant était de 50€.



6. ENTRAÎNEURS

Un entraîneur est affecté par le BCCM à chacune des équipes. Il est important (pour les parents) que vous preniez contact avec lui, le moment le plus favorable étant sur le lieu de l'entraînement. Vous pourrez ainsi échanger des renseignements sur tout ce qui peut concerner la vie sportive de votre enfant.

- Les entraîneurs ont autorité sur leur équipe et peuvent proposer des sanctions sportives.
- Le Bureau soutient leurs décisions pour garantir la bonne conduite des équipes.

7. ÉQUIPEMENTS

- Les équipements fournis par le Club doivent être utilisés et rendus en bon état.
- Chaque joueur est responsable de l'entretien des maillots selon un planning tournant.

8. DÉPLACEMENTS

Les déplacements pour les matchs à l'extérieur sont bénévoles et ne se réalisent qu'avec l'aide des véhicules des dirigeants, des joueurs et des parents accompagnateurs. Nous demanderons donc aux parents des jeunes joueurs de participer aux déplacements.

- Les déplacements pour les matchs à l'extérieur s'organisent sur la base du bénévolat.
- Une autorisation parentale est exigée pour le transport des mineurs.

Si le nombre de voitures est insuffisant, l'entraîneur désignera les joueurs qui ne pourront être transportés. Il est formellement interdit de prendre dans une voiture plus de personnes que la loi ne le prévoit.

L'implication des parents est nécessaire et indispensable pour le bon déroulement du championnat et de l'équipe (le manque de voiture pénalise votre enfant et son équipe).

9. VIE ASSOCIATIVE ET MATCHS A DOMICILE

Le BCCM est une association loi 1901, dont l'activité repose en grande partie sur l'investissement bénévole de ses membres et de leurs familles.

Au-delà des manifestations organisées, telles que tournois, soirées, assemblée générale, barbecue, et autre, le BCCM organise et supervise l'ensemble des activités compétitives de la saison.

Chaque rencontre officielle nécessite 4 à 6 bénévoles (délégué(e) de salle, officiel(le) chrono, officiel(le) table E-Marque, 1 à 2 arbitres, 1 responsable buvette).



Avec 17 équipes et près de 500 matchs par saison, ces missions sont indispensables au bon déroulement de l'activité du club.

Le BCCM n'est pas une « garderie » pour les enfants, ni un simple lieu de maintien en forme, mais un Club Sportif et familial dont le but est l'initiation et la pratique du Basket en compétition ainsi qu'un lieu d'apprentissage du vivre ensemble.

Une participation active de l'ensemble de ses adhérents est attendue pour garantir le bon déroulement de la saison.

- Chaque licencié(e) à partir de U9 doit participer aux missions de table (marque, chrono) et arbitrage.
- Les formations arbitres, chrono ou tables sont proposées par le Club.
- En cas d'indisponibilité, il appartient au licencié de se faire remplacer.

10 ENGAGEMENTS DES ADHERENTS DU BCCM

Il est important que tout a chacun s'approprié dans le détail les règles de vie établies tout au long de ce document qui sont garantes de notre épanouissement collectif, personnel et d'une saison réussie dont petits et grands garderont souvenirs pour longtemps.

En devenant membre du BCCM, vous, votre famille et vos proches s'engagent :

1. Respecter les valeurs de fairplay, d'engagement et de solidarité attendue par le BCCM
2. Respecter les entraîneurs, coéquipiers, adversaires, arbitres, officiels et avoir un comportement exemplaire sur et en dehors du terrain.
3. Être assidu et ponctuel avec son matériel propre et adapté aux entraînements et aux matchs qui sont obligatoires tout au long de la saison.
4. Se former aux rôles simples liées aux compétitions (chrono, table, arbitrage) et participer à hauteur de 5 demi-journées au minimum à ces missions de vie associative du BCCM sur la saison (manifestations ou compétitions).

Ces engagements renforcent la solidarité au sein du club, permettent le bon déroulement des matchs et autres activités, et valorisent chacun comme acteur de la réussite collective.

En validant sa licence FFBB et son inscription au BCCM, chaque adhérent s'engage à respecter ce règlement intérieur dans son intégralité.